

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 16/08/2019	Dossier complet le : 19/08/2019	N° d'enregistrement : F09319P0260

1. Intitulé du projet

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES "LES PLAINES SUD" A SAINT CHAMAS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Martine VASSAL, Présidente de la Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE

RCS / SIRET

2	0	0	0	5	4	8	0	7	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique E.P.C.I

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement donnant lieu à un permis d'aménager.	Projet de viabilisation d'une zone d'activités de près de 6,3 ha soumis à permis d'aménager en vue de la construction d'un total d'environ 20 000 m ² de SDP, comprenant la réalisation de 50 places de stationnement et 1 300 ml de voirie interne. Projet nécessitant le défrichage sur une superficie de près de 4 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'extension de la zone d'activités Les Plaines Sud localisée sur la commune de Saint-Chamas.

Ce projet nécessite également l'aménagement d'une voie de desserte interne et d'un stationnement latéral dédié au public.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de son programme de développement économique, la Métropole Aix-Marseille Provence (AMP) poursuit la remise en valeur de la zone d'activités les Plaines du Sud en proposant son extension.

La présente opération s'intègre à l'intérieur d'une zone UE au PLU en vigueur, cette zone correspondant aux secteurs d'activités économiques. De plus, la voie de liaison créée avec la zone d'activités existante est référencée en qualité d'emplacement réservé (ER) au PLU de Saint-Chamas (ER n°22, création d'une voie de liaison dans la zone UEa des Plaines Sud d'une largeur prévisionnelle de 12 m et de longueur de près de 65 m).

Le présent projet vise ainsi à sécuriser les accès depuis cette route départementale circulée et à répondre à la demande d'entreprises en surfaces d'activités dans une zone déjà identifiée pour cette fonction.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux est le suivant :

- o Préparation : 2 mois,
- o Terrassement bassin rétention et réseaux humides : 4 mois,
- o Réalisation des réseaux secs et éclairage : 2 mois,
- o Réalisation du giratoire sur le RD15 : 2 mois (alternat à prévoir),
- o Réalisation des voiries : 2 mois,
- o Réalisation des équipements et finitions (clôtures, espaces verts...) : 2 mois.

La coordination environnementale pour la réalisation des travaux se fera au travers d'un cahier des charges de prescriptions environnementales (CPE) dans le futur DCE, mais aussi par un encadrement au niveau de la délivrance des futurs PC intégrant un cahier des charges de cession de terrain disposant d'obligations réglementaires pour les futurs acquéreurs et pétitionnaires. Tel est l'objet de la mission en cours d'attribution par marché public qui sera confiée à un architecte.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, des constructions seront établies sur les 20 terrains aménagés, ceux-ci ayant des tailles comprises entre de 1 891 à 3 297 m².

Une rétention à la parcelle est prévue pour les activités programmées sur cette future zone (artisanat/ industrie/ entrepôts).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet de voirie fera l'objet d'un permis d'aménager et d'une déclaration Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- assiette globale de l'opération	6,3 ha
- nombre de terrains créés	20
- longueur de la voirie interne créée / aménagée	1 100 / 200 ml
- nombre de places de stationnement créées	50

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA Les Plaines Sud - Saint- Chamas
(13250)

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 03 ' 07 " E Lat. 43 ° 32 ' 30 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Saint-Chamas

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux ZNIEFF se situent à proximité mais en dehors du présent projet : - la ZNIEFF 13113100, Chaîne de la Fare – massif de Lançon, au Sud, - la ZNIEFF 13156100, La Touloubre, au Nord-Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral de protection de biotope le plus proche (La Sambre, FR3800846) se trouve à environ 1 km au Sud-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Touloubre, cours d'eau situé à quelques mètres au nord en dehors du périmètre du projet, est identifiée comme un espace remarquable du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'Aéroport Marseille Provence a été adopté le 4 août 2006. Les emprises du projet sont inscrites en zone D ne comportant pas de contraintes particulières en matière d'urbanisme, mais impose une information des populations concernées ainsi que des mesures d'isolation acoustique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emprises du projet sont implantées à l'intérieur du périmètre de protection du monument historique du Viaduc de Saint-Léger (arrêté en date du 28 décembre 1984), et en limite de celui du Pont Flavien situé (liste de 1840) à l'Est. Une étude archéologique avec sondages sur le site est en cours
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologique ne s'applique sur la commune de Saint-Chamas
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de sols est en cours afin de s'en assurer.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit Rivage Nord de l'Etang de Berre à Saint Chamas est environ a 1,4 km au Sud-Est des emprises du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301597, Marais et zones humides liés à l'Etang de Berre, est située à environ 600 m des terrains d'assiette du projet. De plus, la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9310069 Garrigues de Lançon et chaînes alentours est située à environ 1,9 km. Un échange a été réalisé avec les animateurs.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enjeux naturels de la zone d'étude sont qualifiés au travers d'une étude Faune/Flore/TVB spécifique réalisée courant 2019 par le BE AUDDICE ENVIRONNEMENT et annexée. Les mesures d'évitement et de réduction ont été appliquées en amont de la conception du projet et le porteur de projet s'est engagé dans l'application de la séquence ERC. Le chantier et la phase de fonctionnement seront suivis par un coordinateur biodiversité. Des plantations d'essences locales sont prévues .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat d'intérêt communautaire, ayant permis la désignation de ces sites Natura 2000, n'est identifié sur le site du projet. De plus, les habitats existants sur le site de l'opération, situés en milieu urbain, ne sont pas utilisés préférentiellement par la faune en raison des nuisances humaines sur site (notamment liées aux activités).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant inscrit dans le périmètre de protection d'un site inscrit, le permis d'aménager fera l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet prend la forme d'un terrain en friche situé en continuité Ouest d'une zone d'activités. Il s'agit d'une zone UE pour laquelle les grands enjeux ont été préalablement évalués dans le PLU.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs activités sont actuellement présentes dans la ZA Les Plaines Sud et la RD15 desservant la zone est identifiée comme un axe utilisé pour le Transport de matières Dangereuses (TMD)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est soumise à un aléa moyen du retrait/gonflement des argiles ainsi qu'à un risque d'effondrement karstique. Néanmoins, aucun risque lié au débordement de la Touloubre n'existe sur les emprises du projet, du fait de la topographie importante.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée de nouvelles activités engendrera des trafics supplémentaires dans la zone d'étude
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores actuelles sont celles liées à l'activité, la circulation automobile et ferroviaire dans ce quartier périurbain, ainsi que celles temporaires du présent projet en construction. En phase exploitation, le projet modifiera l'ambiance sonore aux abords de la zone d'activités créée du fait de l'arrivée de nouvelles entreprises.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives sont liées aux polluants engendrés par la circulation automobile et l'activité dans ce quartier périurbain, ainsi que celles temporaires du présent projet en construction.</p> <p>En phase exploitation, le projet engendrant des nuisances olfactives supplémentaires aux abords de la zone d'activités créée du fait de l'arrivée de nouvelles entreprises.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La voie ferrée limitrophe constitue une source de vibrations notable dans la zone d'étude.</p> <p>En phase exploitation, le projet engendrant des vibrations supplémentaires aux abords de la zone d'activités créée du fait de l'arrivée de nouvelles entreprises.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site étant en zone périurbaine, il est concerné par les émissions lumineuses du voisinage (éclairage public, activités...).</p> <p>Les bâtiments construits et les lampadaires qui seront mis en place afin d'éclairer l'accès du public à l'intérieur du nouvel îlot bâti seront de nouvelles sources d'émissions lumineuses. Une réflexion a été menée concernant l'emplacement des éclairages, leur hauteur et leur intensité. Le halo lumineux sera dirigé vers le bas.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, le projet engendrant des émissions polluantes supplémentaires aux abords de la zone d'activités créée du fait de l'arrivée de nouvelles entreprises et des trafics induits.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera augmentée dans le cadre de ce projet. Néanmoins, le réseau d'eau pluviale sera étendu aux emprises du projet, et des dispositifs compensatoires seront mis en place afin de limiter les impacts du ruissellement. Les rejets seront fait dans la touloubre cours d'eau qui reçoit déjà les eaux de ruissellement de l'emprise du projet</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réduction des déchets à la source fera partie des réflexions menées par le Maître d'ouvrage, notamment dans le choix des systèmes constructifs. Les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquat de valorisation, soit évacués en décharge.</p> <p>En phase exploitation, ce quartier engendrera des déchets, qui seront ramassés dans le cadre de la collecte pilotée par AMP dans le cadre de ses compétences.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet s'intègre en continuité de l'urbanisation actuelle et respectera les formes urbaines alentours. Une attention particulière sera portée à la parfaite intégration, notamment visuelle, du projet dans son territoire (lié au monument historique voisin). L'opération ne présente ainsi pas d'incidence significative sur ce territoire communal partiellement urbanisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité n'est recensée sur le site d'accueil du projet. Le projet engendra l'apparition d'activités humaines sur site, tournées principalement vers l'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le présent projet prévoit la construction de dispositifs de rétention dimensionnés conformément aux recommandations de la DDTM13 afin de compenser l'artificialisation de la nouvelle zone d'activités.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Afin de prendre en compte les éventuels enjeux environnementaux des parcelles concernées par le projet et des alentours, des études préalables ont été menées et prises en compte afin de s'assurer d'élaborer un aménagement respectueux de l'environnement. Ainsi, aux vues :

- de l'inscription du projet au PLU en continuité de la ZA Plaines Sud existante,
- de la préservation des EBC et de la zone fonctionnelle de la Touloubre,
- des faibles impacts qu'engendre le projet sur l'environnement et de l'absence d'incidences Natura 2000,
- de la prise en compte de la problématique hydraulique du projet,

nous estimons que le projet d'extension de la zone d'activités Les Plaines Sud peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes : Plan de défrichement, TPFi - 2018. Etude simplifiée d'incidence Natura 2000, TPFi - 2019. Diagnostic écologique - 2019 - BE AUDDICE ENVIRONNEMENT. Dossier Loi sur l'eau, TPFi - 2019.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Marseille

le,

16 AOUT 2019

Signature

Par délégation de la Présidente de la
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Nathalie N'DOUMBE
P/O Alexandra SERRA
Directrice Générale Adjointe
de la Métropole